



## CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

### Compte-rendu - Séance du Lundi 17 Janvier 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le dix-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze janvier deux-mil-vingt-deux, s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Adrien AUFÈVRE, Maire.

#### Membres présents :

---

- AUFÈVRE Adrien, Maire
- BOUCHARD Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint
- BARLE Fabrice, 3<sup>ème</sup> adjoint
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HÉRAULT Sandrine, conseillère municipale
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

#### Absentes excusées :

---

BOULET Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjoint a donné pouvoir à Adrien AUFÈVRE, maire

CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale a donné pouvoir à Gilles BOUCHARD, 1<sup>er</sup> adjoint

#### Absents :

---

- MARIEN Olivier, conseiller municipal,
- LÉGARÉ Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Anne-Lise PARE

Ouverture de séance : 18h45

APPROBATION du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2021.



**2022-01-01– Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)  
Projet « Boulangerie –Épicerie » TRANCHE 2**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté n°2021-DIPIM-346 du 3 novembre 2021, la préfecture a accordé une subvention à hauteur de 30% sur la tranche 1 soit 65 700 €.

Afin de déposer la demande de DETR 2022 sur la plateforme dématérialisée, il convient de valider la demande de subvention relatif à ce projet et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE le dépôt du dossier de subvention DETR auprès de la préfecture, relatif à la tranche 2 du projet Boulangerie Épicerie.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**2022-01-02 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)  
Projet « Acquisition propriété la Bayolle – Chambon »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-09-02 du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées E : 20, 21, 1130, 1131, 1133, 1230, 1231, 1232, 1233, une partie de la parcelle E24 une fois le redécoupage défini avec le bâtiment et terrain acquis par « La Ville à Joie » et accepté la réalisation de cette acquisition pour la somme de 100 000 €, hors frais notariés ; sous réserve de l'achat de la maison principale par « la Ville à Joie ».

Afin de déposer la demande de DETR 2022 sur la plateforme dématérialisée, il convient de valider la demande de subvention relatif à ce projet et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE le dépôt du dossier de subvention DETR auprès de la préfecture, relatif à l'acquisition de la propriété la Bayolle à Chambon et des études pour l'aménagement du bâti et des parcelles.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.



**2022-01-03 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)  
Projet « Restaurant La Cabane »**

Afin de favoriser une éventuelle reprise du restaurant par un futur porteur de projet, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de réaliser des travaux de réfection de la cuisine, des travaux électriques ainsi que d'investir dans de nouveaux équipements mais aussi de revoir l'aménagement des locaux.

Afin de déposer la demande de DETR 2022 sur la plateforme dématérialisée, il convient de valider la demande de subvention relatif à ce projet et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le dépôt du dossier de subvention DETR auprès de la préfecture, concernant les travaux de réfection, d'aménagement et électrique au Restaurant La Cabane à Livry.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
(DETR) projet « Sécurisation du pont du veurdre »**

Monsieur le Maire informe le conseil que la CCNB a fait une demande auprès de la société ATN SECURITE Nevers pour les 9 communes de la Communauté de Communes afin de leur réaliser une étude sécurité vidéo protection urbaine.

Pour la commune de Livry une caméra serait installée au niveau du pont du Veurdre.

Un devis concernant la mise en place de la caméra a été envoyé pour un montant 5 230,80 € TTC ; le coût de cette installation serait supporté par la commune.

Afin de déposer la demande de DETR 2022 sur la plateforme dématérialisée, il convient de valider la demande de subvention relatif à ce projet et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**REFUSE** le dépôt du dossier de subvention DETR auprès de la Préfecture relatif à la sécurisation du Pont du Veurdre.

En effet, les membres du conseil municipale refuse que le coût de cette installation soit supporté par la commune.

**2022-01-04 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)  
Projet « Abris bus »**

La commune a la possibilité de percevoir une subvention pour ces investissements ; afin de déposer la demande de DETR 2022 sur la plateforme dématérialisée, il convient de valider la demande de



subvention relatif à ces acquisitions et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE le dépôt du dossier de subvention DETR auprès de la préfecture, relatif à l'acquisition d'abris bus et l'installation sur la commune de Livry.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2022-01-05 – Location bâtiment Musée de la Vigne**

Afin de favoriser l'installation du potier, déjà résident de la commune, il lui a été proposé les locaux du Musée de la vigne à Riousse en vue de créer son atelier de fabrication et sa boutique. La commune a la possibilité de mettre en location ce lieu et d'établir un contrat de bail ; Le conseil municipal doit, au préalable, accepter que ce bâtiment soit concédé à la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTTE la mise en location du bâtiment « Musée de la Vigne à Riousse ».**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Location du musée de la vigne :**

Monsieur le Maire informe que le potier, William PENEAU, a installé son atelier dans une partie du local du musée de la vigne. Pour cela, il a été fait appel à un notaire pour la rédaction du bail.

Monsieur le Maire propose un bail évolutif sur trois ans : 150€ HT la première année, 200€ HT la deuxième année et 250€ HT la troisième année.

Monsieur GAGET demande sur quelle base a été défini le loyer. Monsieur le Maire répond que le loyer a été calculé sur la base du prix au m<sup>2</sup> d'un local commercial d'artisan d'art.

Séance Levée à 20h00